

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026**

**N°DCM-2026-056**

**OBJET :**

**PERSONNEL**

Pôle culturel  
Ecole de Musique Municipale

Suppression de l'emploi  
d'assistant d'enseignement  
artistique principal 15/20<sup>ème</sup> et  
création de deux emplois  
d'assistant d'enseignement  
artistique principal (guitares)

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 26  
Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-six le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 26 mai 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN - M. MORIN - M. LEDUC - Mme MERLIN - M. MARTINON - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. TASPINAR - Mme PERNIN - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA - Mme CHEVALIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :** Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme BIAJOUX - Mme SOUPE représentée par Mme ROBIN - M. DUPUPET représenté par M. LEDUC.

**Absent :** néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que le départ en retraite du professeur d'enseignement de guitare est programmé au 15 novembre 2026. Celui-ci dispense actuellement des cours aux élèves avec un volume horaire hebdomadaire de 15/20<sup>ème</sup> divisé comme suit : 6h00 de guitare classique, 6h00 de guitare électrique, et 3h00 de luth. Afin de pourvoir à son remplacement et de tenir compte de la rareté de la pratique de l'instrument luth, il est proposé de publier deux offres d'emplois, comme suit :

- un professeur de guitare électrique et basse (6h00 hebdomadaires) et de solfège cycle I (4h30 par semaine),
- un professeur de guitare classique et folk (6h00 hebdomadaires).

Le professeur actuel continuerait d'intervenir au sein de l'établissement pour les cours de luth (3 heures par semaine), dans le cadre de vacances. Le directeur de l'Ecole de Musique serait déchargé d'une partie des cours de solfège (il continuerait à prendre en charge les élèves de cycle II pour 5h30 hebdomadaires) ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour),**

**SUPPRIME** l'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal spécialité guitare 15/20<sup>ème</sup> au 15 novembre 2026,

**CREE** deux emplois d'assistant d'enseignement artistique principal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

- professeur de guitare électrique / basse et solfège 10,50/20<sup>ème</sup>,
- professeur de guitare classique / folk 6/20<sup>ème</sup>.

... / ...

Ainsi délibéré le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le Maire  
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance  
Stéphanie COUTURIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the Mayor's signature.

Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : 08 JUIN 2026  
Et dépôt en Préfecture  
Le : 08 JUIN 2026

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.